

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 08 JUILLET 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 08 juillet 2019 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

- M. Pascal Théroix, maire
M^{me} Nathalie Gamelin, conseillère
MM. Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
M^{me} Anny Boisjoli, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

- M. Jean Duhaime, conseiller

Assistance : 8 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroix, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroix, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

19-07-142

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour ;
Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

19-07-143

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

19-07-144

5. Adoption du règlement de zonage numéro ZO-02-2019 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 concernant les plans de zonage numéros 1 et 2

CONSIDÉRANT QU'une situation conflictuelle s'est révélée, relativement à une trop grande proximité entre une propriété résidentielle située sur la rue Lacharité et les installations de la Scierie Bois St-François inc. situées entre cette rue et l'emprise du CN, et d'où émanent bruits et vibrations excessifs ;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique affecte particulièrement et de façon dramatique, la propriété du 63, rue Lacharité ;

CONSIDÉRANT QUE pour régler ce conflit, les propriétaires de la scierie offrent de se porter acquéreur de ladite propriété résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est conditionnelle à une modification du zonage qui aurait pour effet de faire passer la propriété résidentielle visée, de la zone H-9 où elle se trouve, à la zone I-4, soit celle où se situe la scierie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette condition acceptable et n'entrevoit pas d'effet indésirable comme résultat d'une telle modification ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et une présentation du projet de règlement a été donné le 13 mai 2019 conformément aux dispositions du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié en date du 23 mai 2019 concernant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 10 juin 2019 à 19h30 ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 10 juin 2019 à 19h30 ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles dispositions du règlement ont été expliquées lors de l'assemblée publique de consultation, ainsi que les démarches éventuelles pour les citoyens voulant se prévaloir de l'exercice de leur droit, afin de demander que le règlement contenant de telles dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement a été publié en date du 25 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune signature pour une demande de participation à un référendum ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et
qu'il soit et est décrété, ordonné et statué par le présent règlement comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 est modifié par le présent règlement.

Article 3

Les plans de zonage numéros 1 et 2 de l'annexe « A » sont modifiés par le fait de
soustraire de la zone H-9 le lot 5 288 950 affichant le numéro civique 63, rue
Lacharité, pour l'inclure dans la zone I-4.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Il y a également confirmation que toutes les formalités prévues à la Loi ont été
respectées.

19-07-145

6. Pavage 132 – Entériner la 2^e partie des travaux de rapiéçage et d'un dos d'âne

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a procédé à une deuxième partie de rapiéçage
d'asphalte sur tout le territoire de la municipalité à la demande de monsieur Marcel
Niquet, inspecteur municipal, et qu'il a également fait un dos d'âne ;

CONSIDÉRANT que les factures s'élèvent au montant de 10 811 \$ plus les taxes
applicables (11 350,19 \$ net) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-620 « Asphalte » les crédits suffisants
afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-07-146

7. Mandat pour services de laboratoire concernant les travaux de pavage d'une partie du rang Sainte-Anne et d'une partie de la rue Lacharité

CONSIDÉRANT que la firme Protekna offre ses services pour la vérification de la
compacité et de l'épaisseur de l'enrobé pour le pavage d'une partie du rang Sainte-
Anne et d'une partie de la rue Lacharité au coût de 3 383 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-07-147

8. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François – Ristourne aux municipalités et appui à la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord avec la recommandation de la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults selon sa résolution numéro 102.05.2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac appui la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults ;

DE DEMANDER à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François :

- De faire évaluer par une firme privée le montant nécessaire pour son fonctionnement annuel ;
- De redistribuer annuellement aux municipalités membres les sommes excédentaires ;
- De faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François ainsi qu’à la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults.

19-07-148

9. Régie Intermunicipale d’Alimentation en eau potable du Bas Saint-François – Demande de réintégration d’un produit pour le traitement de l’eau potable

CONSIDÉRANT qu’à la suite de travaux de nettoyage des conduites d’aqueduc, un produit (phosphate de zinc) avait été ajouté au traitement de l’eau à partir de l’usine et dont l’effet attendu était de faire disparaître ou d’atténuer la coloration indésirable de l’eau potable ;

CONSIDÉRANT que l’effet de ce produit s’est révélé bénéfique et que les plaintes des citoyens visant la coloration, avaient complètement cessées ;

CONSIDÉRANT que la régie a récemment décidé de cesser d’inclure ce produit dans le traitement de l’eau potable, le jugeant superflu ;

CONSIDÉRANT que depuis quelques mois, les problèmes de coloration sont réapparus ainsi que les plaintes, notamment sur les rues Nadeau, de la Traverse, Gauthier, des Pins et Lachapelle ;

CONSIDÉRANT que cette situation oblige les employés à effectuer des purges fréquentes et la plupart du temps sans effet durable ;

CONSIDÉRANT qu’un rapport de cause à effet entre la cessation du traitement et la réapparition de la couleur dans l’eau semble évident ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac demande que soit réintroduit la formule de phosphate de zinc dans le traitement de l'eau potable et ce sans délai.

10. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

12. RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Anny Boisjoli fait rapport des activités de la Régie d'incendie et monsieur Pascal Théroix, maire, invite la population au festival country et fait un résumé du projet de Sogetel concernant la fibre optique.

19-07-149

13. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 JUILLET 2019

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6953	Accommodeur St-François (Essence camion - Juin)	357.88
6954	ADN - Communication (Refonte du site 50%)	5 748.75
6955	Allard Lisette (Commission 5% du 01 janv. au 30 juin 2018)	277.25
6956	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Juillet)	2 240.81
6957	Boisvert Marine (Câble pour ponton)	41.37
6958	BPN Environnement (Location toilette)	154.07
6959	Buropro Citation (Copies et fournitures)	596.29
6960	Enseignes Créatif concept (Panneaux ponton)	3 819.47
6961	Editions Yvon Blais inc. (Mise à jour)	52.55
6962	Éditions Juridiques FD (Mise à jour - Code civil)	77.70
6963	Emco (Tuyaux)	1 714.92
6964	Entreprises Alain Bélanger enr. (Première coupe - fauchage)	1 494.68
6965	Entreprises Pierreville Ltée (Location Machinerie)	3 154.63
6966	Entreprises d'électricité D.A. inc. (48 luminaires DEL et ent. usine)	27 140.93
6967	Équipement Raydan (Location équipements et entretien)	320.96
6968	Equipement Sanitaires Prodec inc. (Produits centre communautaire)	395.29
6969	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Juin)	405.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6970	GDG Environnement (Mouches noires 3/4 vers.)	61 246.32
6971	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Juin)	174.30
6972	Hydro Performance (Traitement contre les araignées)	1 069.27
6973	Imprimeries Sortrac (Vignettes stationnement)	201.20
6974	Martech (Panneaux)	1 362.45
6975	Rouillard & Frères inc. (Eau)	89.88
6976	MRC de Nicolet-Yamaska (Travaux cours d'eau et formation Pascal)	618.49
6977	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	633.40
6978	Pavage 132 / 9254-8965 Qc. (Rapiéçage d'asphalte)	1 638.39
6979	Portes de Garage Courchesne (Entretien porte garage)	182.81
6980	Protekna services techniques inc. (Laboratoire)	3 869.49
6981	Régie Incendie Pierreville-St-François (2 interv.306 N-D, 427 N-D)	5 281.84
6982	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Juillet)	9 710.90
6983	Techni-consultant inc. (Étude - assainissement des eaux)	2 771.07
6984	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	40.00
6985	Piché Paul (Allocation cellulaire - Juillet)	25.00
6986	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Juillet)	13 545.85
6987	Maison des jeunes (Subvention 3e versement)	2 000.00
6988	Comité des Loisirs (3e vers./4 - Subvention)	11 000.00
6989	annulé	0.00
6990	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part - Juillet 2018)	39 695.64
6991	Extincteur de la Mauricie (Vérifications)	89.68
6992	Théroux Pascal (Déplacements et remboursement clés)	57.89
6993	Martineau Carmen (Tonte de gazon 1e versement)	2 299.50
6994	Protekna services techniques inc. (Laboratoire)	1 044.84
6995	Remorquage P.Verville (Réparation et ponton)	996.08
	TOTAL DES CHÈQUES	207 636.84
	COMPTES DÉJÀ PAYÉS	
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6936	Croix Rouge (La) (Contribution)	311.68
6937	Pavage 132 / 9254-8965 Qc. (Rapiéçage d'asphalte)	11 396.67
6938	Groupe Gagné Construction inc.(Travaux Infrastructure-Aqueduc)	191 051.82
6939	Fédération Québécoise Municipalités (Congrès Pascal-Nathalie)	2 005.16

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6940	Fabrique Saint-François-Xavier (Publicité feuillet paroissial)	100.00
6941	ANNULÉ	0.00
6942	Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO (Journal Constructo)	605.92
6943	Xyleme Canada Compagny (Anneau d'usure - Poste pompage)	332.17
6944	Avizo experts-Conseil inc. (Surveillance - TECQ)	10 747.61
6945	Aliments Tristan (Café)	72.00
6946	Néopost Canada ltd (Location compteur postal 3 mois)	172.29
6947	D.P.O.C. (Recharge compteur postal)	919.80
6948	Société canadienne des postes (Frais postal - Rapport du maire)	141.42
6949	Dicom express (Transport usine)	36.07
6950	Purolator (Transport lignco sigma)	36.16
6951	Petite caisse renflouement (Eau, frais poste, acc.usine)	226.27
6952	L'Annonceur (Publicité - Ponton et Fête Nationale)	523.13
PPA	GC Crédit-bail inc. (Location photocopieur 3 mois)	538.08
PPA	Hydro-Québec (Électricité édifices et éclairage public - Juin)	6 624.11
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Juin)	7 712.32
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Juin)	3 042.03
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Juin)	68.99
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Juin)	886.06
PPA	Union-vie (Ass.collective - Juillet)	1 581.84
PPA	RREMQ-Régime retraite employés municipaux Québec (Cot. juin)	1 948.04
	TOTAL DES CHÈQUES	241 079.64
	DÉBOURSÉS JUIN 2018	
	Salaires Juin 2018	19 317.48
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	19 317.48

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 JUILLET 2019 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2019 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14. Période de questions

- Location de la salle du centre communautaire en saison estivale
- Information sur le chèque numéro 7476
- Information concernant l'eau jaune depuis quelque temps
- Demande de rencontre par le Cercle de fermières

16. Conclusion

19-07-150

17. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h27.

Pascal Théroux
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière